Date de mise en ligne de l'acte : 23/12/2024

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

N° 2024 7 1

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	14
Procurations :	4
Votants :	18

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 6 DÉCEMBRE à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Etaient présents :
Mrs CAPY, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, DESAINT, GUILLEMAT, PONS et RIGAL.

A donné pouvoir :
Mme DAGNAC à M. GOURMANDIN
Mme SALOMÉ à Mme PONS
Mme SANEGRE à Mme GUILLEMAT
M. DARDIER à M. PORTES

Absents excusés :
Mrs BOUSQUET, DEJEAN, DELGENES et FONTA.
Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

Secrétaire de séance : BELMAS Emilie

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 16 octobre 2024 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➢ ***Décide*** d'adopter le procès-verbal du 16 octobre 2024 joint à la présente.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 09 décembre 2024

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de Séance,
Emilie BELMAS

MAIRIE DE MAZERES (Ariège) LA MAIN ARMÉE POUR LE SERVIR

Date de réception AR : 20/12/2024 Numéro de l'acte : 7_202471
Identifiant unique de l'acte : 009-210901856-20241206-7_202471-DE
Matières de l'acte : 5.2-Fonctionnement des assemblées

Annexe délibération n°2024 7 1

TRANSCRIPTION SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 – 18H00

Etaient présents :
Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, DAGNAC, PONS et RIGAL.
A donné pouvoir :
Mme DESAINT à Mme PONS
Mme GUILLEMAT à M. LABEUR
Mme SALOMÉ à M. MARETTE
Absents excusés :
Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU, SANEGRE, THIOUX
Mrs CAPY, DEJEAN et DELGENES.

Louis MARETTE

La séance est ouverte à 18 H 05 sous ma présidence.

Je procède à l'appel nominal des membres de cette assemblée, le quorum étant atteint, je vous donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 JUILLET 2024

2 – VOLET FINANCIER
2.1 Décision modificative n°3 : reversements droits de place
2.3 Cession d'un matériel roulant : Tracteur épareuse RENAULT

3 – VOLET URBANISME
3.1 Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDE09) : Travaux génie civil France Télécom-Rue du Cardinal d'Este
3.2 Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDE09) : Travaux d'éclairage public : remplacement d'appareils vétustes – tranche 2

4 – VOLET INTERCOMMUNALITÉ :
4.1 SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège) : rapport sur la qualité de l'eau 2023

5 – VOLET EDUCATION
5.1 Convention pour l'organisation d'activités d'enseignement pendant le temps scolaire impliquant des intervenants extérieurs 2024 - 2025

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de nommer un membre pour remplir les fonctions de secrétaire, lequel s'adjoindra les services d'une auxiliaire, ici présente : Madame SGOBBO Corinne, DGS.

Dans la tradition, les fonctions de secrétaire sont dévolues **au plus jeune** des conseillers municipaux.

Je vous propose donc de désigner Louis DARDIER comme secrétaire de ladite séance.
Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024.

Date de réception AR : 20/12/2024 Numéro de l'acte : 7_202471
Identifiant unique de l'acte : 009-210901856-20241206-7_202471-DE
Matières de l'acte : 5.2-Fonctionnement des assemblées

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 JUILLET 2024

Rapporteur : Louis MARETTE (délibération n° 2024 6 1)

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant recueilli aucune observation, a été approuvé à l'unanimité.

2 – VOLET FINANCIER

2.1 Décision modificative n°3 : reversement droits de place

Rapporteur : Géraldine PONS (Délibération n° 2024 6 2)

Il est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée, les mouvements de crédits nécessaires :

- au reversement des droits de place perçus lors des diverses manifestations mazèriennes au profit de :
  - Comité des Foires et Marchés pour 563 € (Foire al Païs 284€- VG 75 €- Foire des vendanges 204 €)
  - Comité Fébus Aban pour les médiévales 2024 : 275 €
  - Comité des fêtes pour la fête locale : 690.50 € (une avance de 3 000 € ayant déjà été effectuée)

Article 70321 : + 1529 €
Article 65748 : + 1529 €

Approuvé à l'unanimité.

2.3 Cession d'un matériel roulant : Tracteur épareuse RENAULT

Rapporteur : Pierre PORTES (Délibération n° 2024 6 3)

L'assemblée s'est prononcée favorablement à l'acquisition d'un tracteur épareuse pour les besoins de l'équipe technique livré la semaine dernière : un tracteur agricole KUBOTA d'occasion (57 000 € HT) équipé d'une épareuse neuve (49 900 € HT) soit **106 900 € HT.**
Pour financer ces acquisitions, la commune a obtenu une subvention de 18 000 € au titre du FDAL 2024.
Il est proposé aux membres présents la cession du matériel existant, un tracteur agricole Renault, au prix de cession proposé par les Ets DIJEAUX, de 8 000 € Net.
Approuvé à l'unanimité.

3 – VOLET URBANISME

3.1 Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDE09) : Travaux génie civil France Télécom-Rue du Cardinal d'Este

Rapporteur : Louis MARETTE (Délibération n° 2024 6 4)

Le SDE09 informe la commune de la réalisation prochaine de travaux de Génie Civil Orange dans le cadre de l'effacement Basse Tension rue du Cardinal d'Este.
Le montant des travaux s'élève à 12 100 € et comprend la fourniture et la pose du matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux basse tension.
Ce montant est pris en charge par le SDE grâce à la mutualisation de la redevance Télécom, pour laquelle la commune a contribué à hauteur de 2 097.99 € au titre de l'année 2022.

Travaux et financement approuvé à l'unanimité

3.2 Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDE09) : Travaux d'éclairage public : remplacement d'appareils vétustes – tranche 2

Rapporteur : Louis MARETTE (Délibération n° 2024 6 5)

Par décision 2023/004, la commune sollicitait l'accompagnement financier (50%) de l'Etat au titre du Fonds vert pour la réalisation d'une seconde tranche de remplacement de 225 points luminaux d'éclairage public par des LED, estimée à 78 750.00 € HT.

Le SDE propose son inscription au prochain programme d'éclairage public selon le plan de financement ci-dessous :
Travaux estimés à 59 400€ HT
Conseil département : 12 500 € (21%)
SDE09 : 14 850 € (25%)
Commune : 32 050 € (54%)

Travaux et financement approuvé à l'unanimité

4 – VOLET INTERCOMMUNALITÉ :

4.1 SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège) : rapport sur la qualité de l'eau 2023 (délibération n°2024 6 6)

Rapporteur : Louis MARETTE

L'assemblée a acté la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2023 présenté par Le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA).

5 – VOLET EDUCATION Rapporteur : Michel LABEUR (Délibération n° 2024 6 7)

5.1 Convention pour l'organisation d'activités d'enseignement pendant le temps scolaire impliquant des intervenants extérieurs 2024 - 2025

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'un intervenant extérieur rémunéré par la ville auprès de l'école élémentaire Victor Hugo, dans la discipline des arts et culture.
Elle concerne l'année scolaire 2024-2025.
Convention approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 18h56

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER